BIODIVERSITÉ
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
STRATÉGIE RÉGIONALE

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2020 – 2030

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACTION

Région Bourgogne-Franche-Comté

Sous-bois dans le Parc National de Forêts.
(© Eric Girardot, Parc National de Forêts)

LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS SES ÉTATS

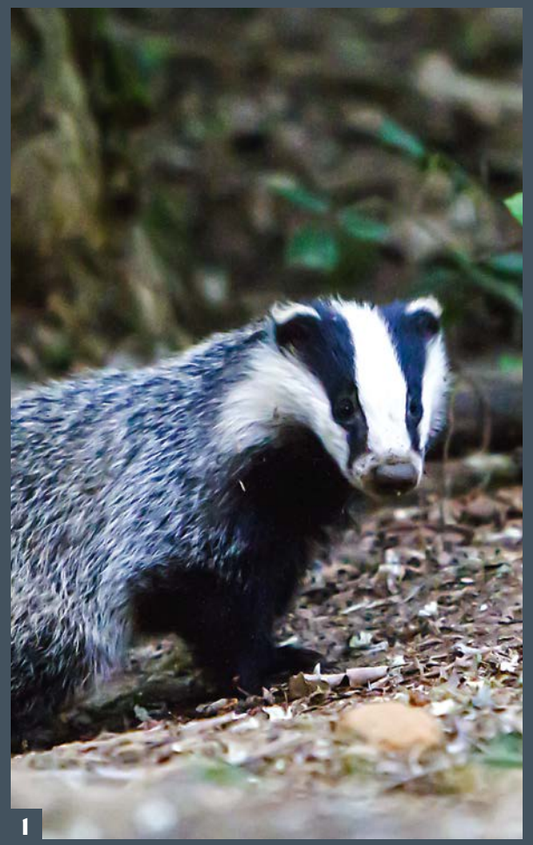
1

2

3

5

4

6

7

8

1. Le Blaireau. (© David Meier, Parc National de Forêts)
2. Les sphaignes sont des mousses constituant le tapis spongieux de la tourbière. (© C. Dodelin, PNRM)
3. Une tortue aquatique, la Cistude d'Europe. (© Eva Rodinson, Région BFC)
4. Grands Rhinolophes au repos. (© CPEPESC Franche-Comté)
5. Le Sonneur à ventre jaune. (© David Meier, Parc National de Forêts)
6. La Gorgebleue à miroir. (© Sylvie Baschung)
7. Une orchidée rare et protégée, le Sabot de Vénus. (© Marc Miraille de Pixabay)
8. Ce Lys martagon a trouvé son pollinisateur : le papillon (un Gazé) est poudré de son pollen ! (© Jean-Paul Vidal)

SOMMAIRE

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ = **SRB**

INTRODUCTION 8
QU'EST-CE QUE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ? 10

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ? 12
Acte 1. Adhérer à la Stratégie régionale pour la biodiversité 14
Acte 2. S'engager dans l'action 16
Acte 3. Faire reconnaître son engagement 20
Acte 4. Mettre en œuvre ses actions pour la biodiversité 24
Acte 5. Valoriser son engagement pour la biodiversité 26

ANNEXE 1 : CHARTE D'ADHÉSION 29
ANNEXE 2 : MODÈLE DE PLAN D'ACTIONS ET FICHE ACTION 31

Photos page 1 de couverture, de haut en bas :
- Milieux rupestres dans la Réserve naturelle régionale du Crêt des Roches. (© Service Inventaire et Patrimoine, DCSJ, Région BFC)
- Le Martin-pêcheur. (© Gabriele Agrillo)
- Sortie nature avec les scolaires. (© C. Forest, CEN Bourgogne)
- Le Cuivré des marais. (M. Jouve, CEN Bourgogne)

Photo page 4 de couverture :
- Hérisson d'Europe. (© Piotr Laskawski)

En haut : Pulsatilles communes. (© B. Fritsch, © CEN Bourgogne)
En bas : Sortie nature à la Rochepot. (C. Duthu, © CEN Bourgogne)

INTRODUCTION

Le guide d'accompagnement pour l'action est destiné à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB). La SRB a été élaborée par la Région en partenariat étroit avec l'État, en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté (ARB) et les Agences de l'eau Loire-Bretagne, Rhône Méditerranée Corse et Seine-Normandie.

Son objectif est d'inciter et d'aider toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à mettre en place des actions concrètes en faveur de la biodiversité dans le cadre de la SRB.

Il s'adresse aux organismes publics et privés, quels que soient leur statut, leur taille, leur domaine d'activité et leur niveau d'expertise vis-à-vis de la biodiversité. Il s'adresse également aux habitant.e.s de la région qui souhaitent s'investir concrètement.

Ce guide répond à trois objectifs :

- présenter les différentes étapes pour s'engager en faveur de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté : adhésion, reconnaissance, mise en œuvre des actions et valorisation ;
- formuler des recommandations pour aider les acteurs à construire leur propre plan d'actions ;
- faciliter la démarche de reconnaissance dans le cadre de la SRB.

De très belles étendues de tourbières dans la Réserve naturelle régionale de Frasne-Bouverans.
Un ponton en bois permet de découvrir ce milieu fragile sans se mouiller les pieds et surtout, sans l'abîmer.
(© Service Inventaire et Patrimoine, DCSJ, Région BFC)

QU'EST-CE QUE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ?

La **Stratégie Régionale pour la Biodiversité** constitue le cadre de référence pour agir en faveur de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté. Elle fixe des objectifs, définit des orientations et propose des pistes d'action. Elle doit permettre à toutes celles et tous ceux qui le veulent d'agir dans tous les territoires et tous les secteurs d'activités. Elle est mise en œuvre sur la période 2020-2030.

L'élaboration de la SRB a été (co)pilotée par la Région avec l'État et menée en lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Elle a été construite à partir d'une large concertation.

La SRB s'articule autour de trois documents :

- **Le diagnostic du territoire : des enjeux à partager**
  Ce diagnostic réalise une synthèse des enjeux. Il s'appuie sur un état des lieux de la biodiversité régionale et de ses interactions avec les activités du territoire. Il a constitué le support de la concertation.

- **La Stratégie Régionale pour la Biodiversité : orientations stratégiques et objectifs opérationnels**
  Ce document définit 6 défis à relever, 6 orientations stratégiques et 19 objectifs opérationnels. C'est le document cadre de la stratégie.

- **Le guide d'accompagnement pour l'action**
  Ce guide fournit les informations et recommandations pour permettre au plus grand nombre de passer à l'action.

Une petite chouette, la Chevêche d'Athéna. (© Pierre Aghetti)

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ?

Quel que soit votre secteur d'activité, votre organisme peut contribuer à la mise en œuvre de la SRB. Cet engagement permet de répondre au dispositif de reconnaissance national « Engagés pour la Nature ».

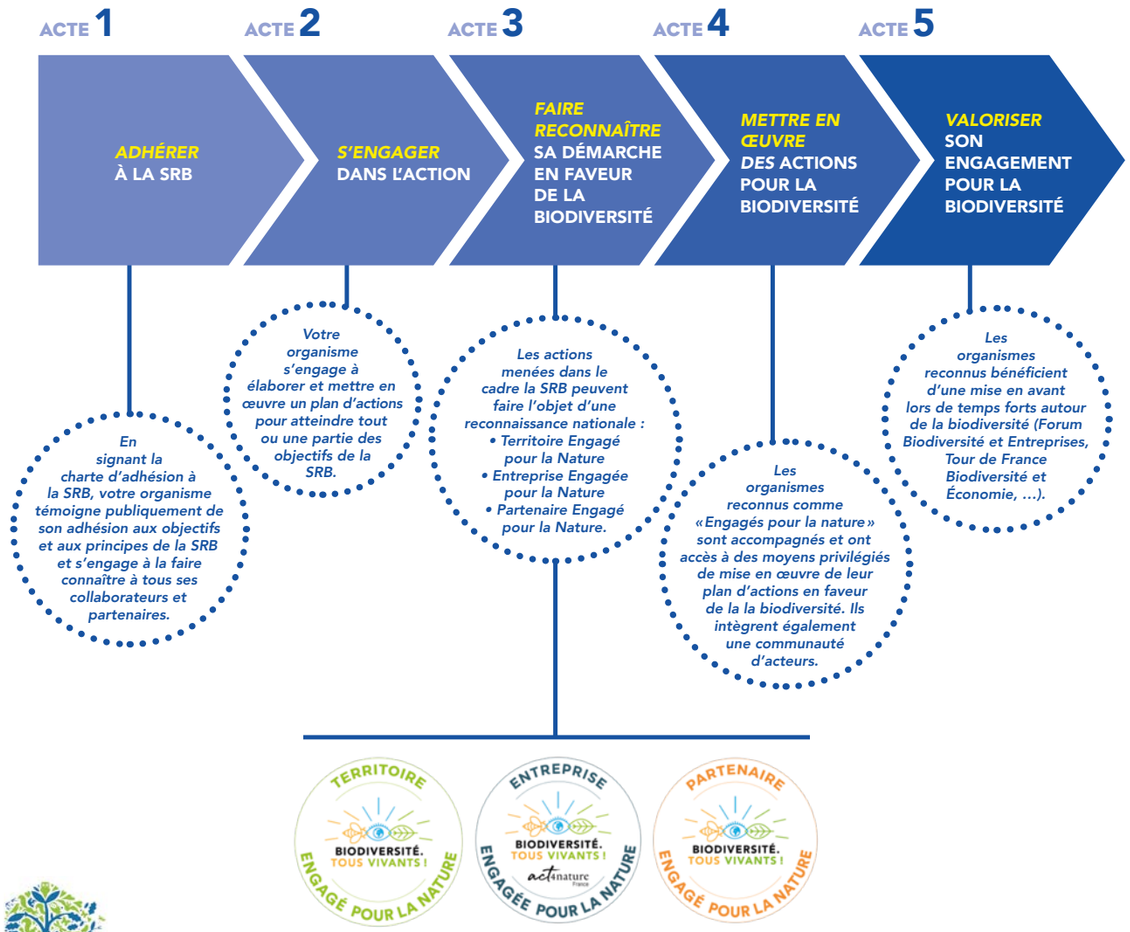

Figure 1 : Mise en œuvre de la SRB en 5 actes.

LA SRB, 6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET 19 OBJECTIFS :

Orientations stratégiques	Objectifs	Principaux acteurs concernés
A Préserver et reconquérir la biodiversité	Protéger et gérer le patrimoine naturel	
	Préserver et restaurer les continuités écologiques	
	Agir pour la biodiversité des sols	
B Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement dans un contexte de changement climatique	Lutter contre l'artificialisation des sols	
	Développer la Nature en ville	
	Promouvoir des solutions fondées sur la Nature	
C Faire de la biodiversité un enjeu de développement	Promouvoir la biodiversité comme un atout touristique	
	Développer et valoriser la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies d'entreprises en favorisant les innovations	
	Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole et sylvicole	
	Valoriser la biodiversité au travers des produits de consommation et des circuits de distribution	
D Entraîner l'adhésion et la participation de tous	Faire émerger une culture de la Nature	
	Former et informer les professionnels	
	Mobiliser l'ensemble des acteurs pour agir	
E Approfondir la connaissance et l'expertise en coordonnant et structurant l'action collective	Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité	
	Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale	
	Développer et structurer les réseaux d'acteurs	
F Créer des synergies pour améliorer l'efficacité de l'action	Garantir la cohérence des politiques publiques	
	Organiser et animer une gouvernance partagée	
	Suivre et évaluer les politiques, les stratégies et les actions en lien avec la biodiversité	

Légende des pictogrammes

Collectivités territoriales · Acteurs socio-économiques, entreprises · Monde agricole
Monde associatif · Monde de la recherche · Monde forestier
Gestionnaires d'espaces naturels · Monde de l'enseignement · Acteurs du tourisme

Figure 2 : La SRB, 6 orientations stratégiques et 19 objectifs opérationnels.
(Source : I Care & Consult)

ACTE 1

ADHÉRER À LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

Sortie scolaire dans la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Morvan.
(© Christine Dodelin, PNRM)

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Votre organisme peut témoigner de son adhésion aux objectifs et aux principes de la SRB en signant la charte et la faire connaître à ses collaborateurs et partenaires.

La liste des organismes adhérents est publique et disponible en ligne sur le site de la SRB et de l'ARB.

COMMENT FAIRE ?

– se rendre sur le site de l'Agence régionale de la biodiversité : www.arb-bfc.fr
– prendre connaissance du diagnostic, des défis, des orientations et des objectifs de la SRB,
– remplir et signer la charte d'adhésion (disponible en ligne et en annexe).

La signature de la charte d'adhésion doit être effectuée par l'instance décisionnelle de l'organisme (maire, président de collectivité, d'association, de chambre consulaire, de syndicat, chef d'entreprise, directeur d'établissement,…).

Le Crapaud calamite, ou Crapaud des joncs. (© M. Paris, CEN Bourgogne)

ACTE 2

S'ENGAGER DANS L'ACTION

Couleurs d'automne dans le Parc National de Forêts.
(© Marie Quiquemelle, Parc National de Forêts)

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le plan d'actions élaboré par votre organisme qui contribue aux objectifs de la SRB doit s'inscrire dans votre activité et vous permettre d'aller au-delà du seul respect de la législation, dans un esprit d'amélioration continue. Il peut être porté par un groupement de plusieurs organismes ayant signé la charte.

COMMENT FAIRE ?

Phase 1 : PRÉPARATION

Recommandation n°1 :
MOBILISER ET IMPULSER LA DYNAMIQUE EN INTERNE

1) S'informer

De nombreuses initiatives en faveur de la biodiversité existent : réalisation d'études, gestion d'espèces et d'espaces, sensibilisation, formation, communication, etc. Il s'agit d'être innovant en impulsant des actions spécifiques et/ou s'inspirer d'actions qui sont sur votre territoire ou dans votre secteur d'activité.

Vous pouvez vous informer en premier lieu auprès de l'ARB ainsi qu'auprès:

– des collectivités (région, départements, intercommunalités ou communes),
– des administrations ou établissements publics compétents en matière d'environnement (ARB, DREAL, DDT, OFB, ONF, Agences de l'eau …),
– des associations régionales ou locales,
– des organismes de recherche,
– des organismes socioprofessionnels.

Vous pouvez également vous informer auprès de l'ARB sur les dispositifs du type « Engagés pour la Nature » qui permettent d'être accompagné et reconnu.

2) Impliquer les personnes de son organisme, du décisionnel à l'opérationnel

Pour impulser une dynamique qui permette d'agir durablement et efficacement, il est nécessaire d'impliquer et de mobiliser le plus grand nombre de personnes, des collaborateurs aux décideurs d'une part, et des moyens techniques ou financiers d'autre part.

3) Se documenter et se faire aider

Dans le cadre du dispositif « Engagés pour la Nature », il est possible de vous faire accompagner par l'ARB ou un référent des organismes regroupés au sein du collectif régional (Région, DREAL, OFB, ARB, Agences de l'eau), notamment pour la préparation de votre projet, et/ou par des organismes compétents (associations, chambres consulaires …).

Recommandation n°2 :
DRESSER L'ÉTAT DES LIEUX DES ENJEUX « BIODIVERSITÉ »

1) Identifier les enjeux liés à la biodiversité dans le cadre de ses activités

– étudier le contexte législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit votre activité,
– identifier les caractéristiques de la biodiversité concernées par votre activité,
– estimer les impacts (positifs ou négatifs) de votre activité sur la biodiversité,
– estimer la dépendance de votre activité aux *services écologiques*[1],
– faire un bilan des actions déjà menées en faveur de la biodiversité.

Après avoir identifié les enjeux pour votre organisme, il est conseillé de les hiérarchiser selon trois critères :
– les effets attendus,
– la faisabilité,
– la minimisation des risques et l'optimisation des opportunités.

Phase 2 : CONCEPTION

Recommandation n°3 :
IMPLIQUER LES ACTEURS EXTÉRIEURS

1) Identifier les acteurs extérieurs

Il est important d'identifier et de comprendre les atouts, les opportunités voire les blocages éventuels en distinguant :
– les acteurs dont les activités concernent votre projet,
– les acteurs qui peuvent être intéressés.

2) Dialoguer avec les acteurs extérieurs et développer des partenariats

Pour aller plus loin que la simple information et faire participer les parties prenantes, il est conseillé de mettre en place des mécanismes de consultation et de co-construction. Le dispositif « Engagés pour la Nature » vise à favoriser les partenariats et les initiatives collectives afin de démultiplier l'action.

3) Miser sur les partenariats et les projets communs

Les partenariats permettront la réalisation d'actions partagées, par exemple par l'intermédiaire du réseau d'acteurs « Engagés pour la Nature » animé par l'ARB.

[1] Les services écologiques (ou écosystémiques) sont les bénéfices que l'homme tire du fonctionnement des écosystèmes. Cette notion met en valeur l'utilité de la nature pour l'homme et la dépendance de celui-ci vis-à-vis du fonctionnement des écosystèmes. C'est le bon fonctionnement des écosystèmes qui garantit la fourniture de ces nombreux services à l'homme. Les services écologiques se répartissent en 4 catégories : services d'approvisionnement (nourriture, fibres, bois,…), services de régulation (climat, qualité de l'eau et de l'air, protection contre les inondations,…), services culturels (bien-être, activités récréatives, spiritualité,…) et services support (cycle de l'eau, photosynthèse,…).

Recommandation n°4 :
INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS SA STRATÉGIE ET DÉFINIR SON PLAN D'ACTIONS

L'Agence Régionale de la Biodiversité pourra vous accompagner dans l'élaboration de votre plan d'actions (ingénierie de projet).

1) Intégrer des objectifs « biodiversité » dans sa stratégie en s'appuyant sur les conclusions du diagnostic et en se référant aux 19 objectifs de la SRB

2) Identifier des dispositifs transversaux de développement durable

3) Lister les actions pour atteindre les objectifs retenus

4) Organiser et planifier la mise en œuvre du plan d'actions (calendrier, acteurs à impliquer, moyens et ressources à mobiliser)

Spectaculaire parade du mâle de Grand Tétras. (© Pierre Boillaud)

ACTE 3

FAIRE RECONNAÎTRE SON ENGAGEMENT

Champs de céréales à Saint-Broing-les-Moines.
(© Marie Quiquemelle, Parc National de Forêts)

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les plans d'actions pourront être valorisés grâce au dispositif de reconnaissance intitulé « Engagés pour la Nature »
(https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/).

« Engagés pour la Nature » est une initiative du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) portée par l'Office Français de la Biodiversité. Ce dispositif s'adresse aux entreprises, aux territoires et aux partenaires qui s'engagent en faveur de la biodiversité. Destiné à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société civile pour enrayer l'érosion de la biodiversité, il vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité contribuant ainsi aux objectifs opérationnels de la SRB.

Les 3 labels « Engagés pour la Nature » s'adressent aux catégories d'acteurs suivants :

- « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) pour les communes et intercommunalités (urbaines ou rurales),
- « Entreprises Engagées pour la Nature » (EEN) pour les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activités,
- « Partenaires Engagés pour la Nature » (PEN) pour les structures qui portent une action collective fédératrice ou d'accompagnement de divers publics en faveur de la biodiversité (associations, parcs naturels régionaux, syndicats de salariés, structures d'inclusion sociale, fondations d'utilité publique, structures publiques,…).

Les avantages de la labellisation sont :

- un **accompagnement** par l'ARB pour formaliser un programme d'actions (ingénierie de projets),
- un **renforcement des connaissances et des compétences** sur la biodiversité : accès à des données nationales et régionales, formation, appropriation de la législation.
- une **facilitation pour consolider le plan de financement**. La candidature au dispositif ne conditionne pas obligatoirement l'octroi de financements. Pour autant, les principaux financeurs (État, Région, Agence de l'eau, OFB,...) s'organisent dans chaque région pour analyser conjointement les projets et renforcer leur synergie d'intervention en s'appuyant sur la reconnaissance « Engagés pour la Nature » qui garantit des projets de qualité et multi-partenariaux,
- éventuellement une **facilitation du dépôt de dossiers d'autorisation** ainsi que le recueil d'avis réglementaires,
- l'**intégration du « club des engagés »** pour avoir accès à des services associés (guides techniques, journées d'échanges, etc.) pour informer, partager et échanger ses expériences avec d'autres acteurs et territoires,
- une **valorisation** nationale, régionale et locale de ses projets et bonnes pratiques.

Les quatre critères de sélection des plans d'actions des porteurs de projets sont :

– **être impliquant, cohérent et proportionné** : rassembler l'ensemble des services du porteur de projet. Les actions mises en œuvre sont proportionnées au regard des compétences et moyens du porteur de projet,
– **être mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue** : contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts,
– **être impactant et additionnel** : conduire à des effets positifs, directs ou indirects, sur la biodiversité et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions déjà existantes,
– **être en lien avec l'action publique** : répondre aux enjeux régionaux et nationaux et contribuer à la mise en œuvre des outils d'actions publiques (SNB, SRB, SRADDET, SDAGE,…).

Les dossiers déposés sont évalués par un comité de sélection régional, constitué a minima des partenaires du collectif régional (Région, DREAL, OFB, ARB, Agences de l'eau).

La Grande Tortue. (© R. Desbrosses, CEN Bourgogne)

COMMENT FAIRE ?

– remplir puis déposer le dossier de candidature accessible en ligne sur la plateforme régionale :
  > TEN (https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires),
  > EEN (https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises)
  > ou PEN (https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/partenaires)
– après validation par le jury de l'obtention de la reconnaissance « Engagés pour la Nature », l'organisme est invité à participer à différents évènements de valorisation.

Belle floraison de Trèfle d'eau dans l'étang Fouget. (© M. Paris, CEN Bourgogne)

ACTE 4

METTRE EN ŒUVRE SES ACTIONS POUR LA BIODIVERSITÉ

Le Lézard vivipare, un petit reptile adapté aux milieux très froids, comme les tourbières.
(© Guillaume Doucet)

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La mise en œuvre du plan d'actions pour la biodiversité est facilitée dans le cadre du dispositif « Engagés pour la Nature ».

COMMENT FAIRE ?

Recommandation n°5 :
SE DONNER LES MOYENS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DU PROJET

1) *Prévoir des moyens adaptés (humains, techniques et financiers nécessaires et anticiper leur attribution)*

2) *Prendre les dispositions nécessaires pour l'évaluation par l'établissement d'un tableau de bord avec des indicateurs*

Un suivi et rapportage annuel de l'avancement du projet sera fait auprès du collectif régional en lien avec l'ARB BFC. Des outils de reporting seront mis à disposition sur la plateforme des « Engagés pour la Nature » (https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/).

Le Chat forestier (© David Meier, Parc National de Forêts)

ACTE 5

VALORISER SON ENGAGEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

L'étang de Préperny. (© Christine Dodelin, PNRM)

DE QUOI S'AGIT-IL ?

De nombreux temps forts autour de la biodiversité permettront de mettre en lumière les dynamiques existantes comme « Engagés pour la Nature », notamment dans le cadre d'événements et de forums thématiques.

Les porteurs de projets reconnus « Engagés pour la Nature » bénéficieront également d'une mise en valeur, par exemple, pour les entreprises, dans le cadre du Forum Biodiversité et Économie, organisé tous les 2 ans à destination des entreprises de toutes tailles et tous secteurs confondus. D'autres évènements seront organisés sous un format libre (ex. : Trophées de la biodiversité).

COMMENT FAIRE ?

Recommandation n°6 :
COMMUNIQUER SUR SON PROJET ET SE DONNER DE NOUVELLES PERSPECTIVES

1) Partager ses expériences

Le partage des expériences dans votre organisme et auprès des acteurs extérieurs permet, grâce aux échanges et aux réflexions, de trouver de nouvelles clés pour progresser individuellement et collectivement.

2) Faire connaître les bénéfices du projet

Une démarche volontaire en faveur de la biodiversité présente de nombreux avantages (visibilité, gouvernance, éthique, …) et permet de donner des perspectives environnementales, sociales et économiques. On peut distinguer cinq effets vertueux :

– l'anticipation de contraintes et la prévention des risques sociaux, écologiques, économiques, juridiques et en termes d'image.

– la réduction des coûts liés à une meilleure maîtrise de la consommation de ressources et de l'émission de polluants.

– l'innovation par l'augmentation de la qualité et de la durabilité du produit, du service et donc possiblement de la valeur ajoutée.

– la différenciation sur le marché et l'augmentation de la valeur de la marque.

– l'amélioration de la réputation et la fidélisation des publics visés.

ANNEXES

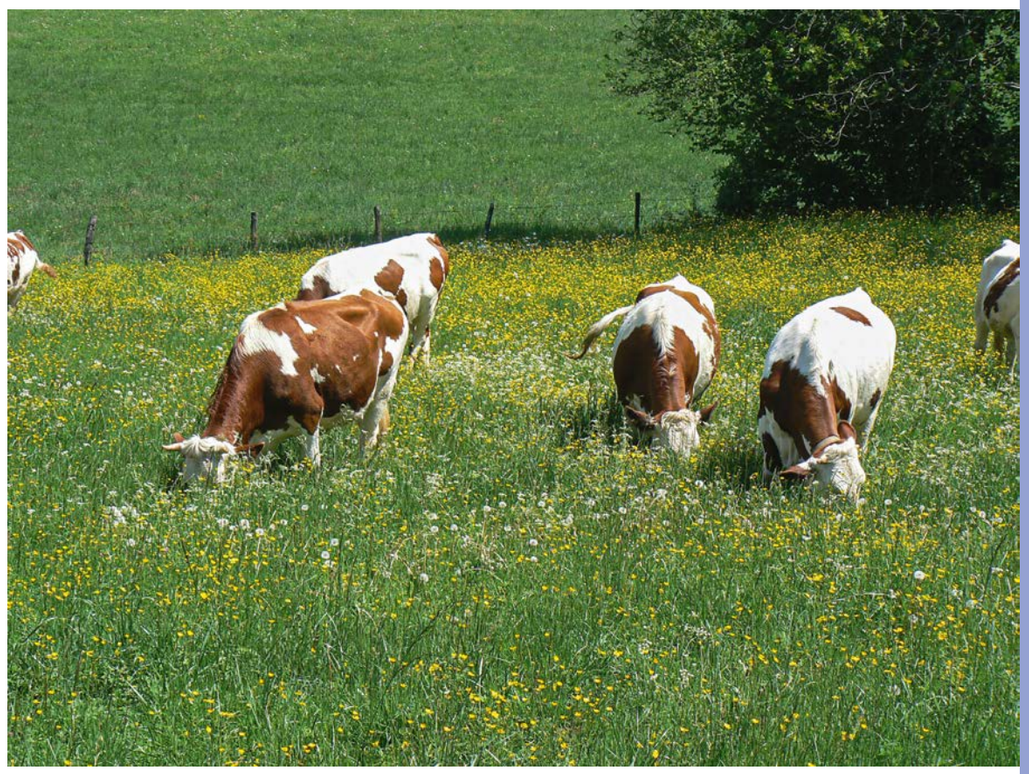

Vaches Montbéliardes pâturant dans une prairie en fleurs. (© Luc Bettinelli CEN Franche-Comté)

Annexe I
CHARTE D'ADHÉSION

CHARTE D'ADHÉSION À LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ
– POUR LES CITOYEN.NE.S –
« AMBASSADEURS DE LA BIODIVERSITÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ »

Moi, (Nom et prénom) ……,

Signataire de cette charte, je :

– **Suis conscient que la biodiversité, c'est la nature et les êtres humains réunis**, et que ma santé et mon bien-être dépendent de la biodiversité, car grâce à elle, je respire, mange, bois, consomme, crée, entreprends, innove,… ;

– **Reconnais** la nécessité de préserver la biodiversité et d'utiliser durablement les ressources naturelles et souhaite donc ainsi agir en sa faveur ;

– **Connais** les documents constitutifs de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté (SRB) et partage ses enjeux, ses orientations stratégiques et ses objectifs opérationnels;

– **Deviens un ambassadeur de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté et :**

- m'engage à prendre en compte la nature dans ma vie quotidienne et adopter autant que possible, un comportement éco-responsable ;
- m'engage à faire connaître et promouvoir la préservation de la biodiversité, et notamment la SRB, auprès de mes concitoyens ;
- m'engage à partager mon expérience citoyenne auprès de mes concitoyens ;
- demande à tous les élus et décideurs économiques et sociaux, de s'impliquer et d'agir pour la préservation et la restauration de la biodiversité.

Date…… Lieu……

Signature

Coordonnées……

Courriel…… Tél. : ……

CHARTE D'ADHÉSION À LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ
– POUR LES ORGANISMES –

Nous, *(Nom de l'organisme)* ……,

Signataires de cette charte, :

– **Sommes conscient que la biodiversité est un bien commun** dont dépend la santé sociale et économique des organismes ;

– **Reconnaissons** la nécessité de préserver la biodiversité et souhaitons agir en sa faveur ;

– **Adhérons à la vision, à l'ambition et aux principes de gouvernance** de la Stratégie régionale pour la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté, à ses orientations stratégiques et ses objectifs opérationnels ;

– **Acceptons de figurer sur la liste publique** des adhérents ;

– **Nous engageons** à :

- diffuser et promouvoir la SRB et ses modalités d'application, par information et par la pédagogie au sein de nos réseaux et en particulier auprès de nos collaborateurs et de nos partenaires ;
- partager nos enseignements et nos expériences en faveur de la biodiversité avec l'ensemble des acteurs régionaux ;
- étudier, dans un délai maximum de deux ans, la possibilité et les conditions de mise en œuvre d'un engagement volontaire dans le cadre de notre activité et des objectifs de la stratégie qui le concernent ;
- proposer un plan d'actions à mettre en œuvre dans un délai de 2 ans à compter de la date d'adhésion, pour atteindre les objectifs opérationnels de la SRB.

Date…… Lieu……

Signature et cachet

Contact

Nom…… Prénom……
Fonction……
Service……
Courriel…… Tél. : ……

Annexe 2
MODÈLE DE PLAN D'ACTIONS ET FICHE ACTION

PLAN D'ACTIONS	
Titre de mon plan d'actions	……
Description de mon organisme	Nom …… Statut …… Domaine(s) de compétence …… Aire(s) géographique(s) d'action ……
ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ	
État des lieux des activités de mon organisme et de leurs relations avec la biodiversité	…… …… …… …… ……
Enjeux en matière de biodiversité, risques et opportunités pour mon organisme	…… …… …… …… ……

PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTIONS	
Objectif(s) de mon plan d'actions	…… …… …… ……
Description de mon plan d'actions (liste des actions, cibles, durée,...)	…… …… …… …… …… …… ……
Modalités de mise en œuvre de mon plan d'actions	Collaborateur(s) interne(s) impliqué(s)…… …… …… Partenaire(s) impliqué(s) / co-porteur(s) …… …… …… Calendrier de mise en œuvre …… …… …… Moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser …… …… ……

Correspondance avec les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels de la SRB	☐ **A**. Préserver et reconquérir la biodiversité *En particulier, les objectifs opérationnels n°*…… ☐ **B**. Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement dans un contexte de changement climatique *En particulier, les objectifs opérationnels n°*…… ☐ **C**. Faire de la biodiversité un enjeu de développement *En particulier, les objectifs opérationnels n°*…… ☐ **D**. Entraîner l'adhésion et la participation de tous *En particulier, les objectifs opérationnels n°*…… ☐ **E**. Approfondir la connaissance et l'expertise en coordonnant et structurant l'action collective *En particulier, les objectifs opérationnels n°*…… ☐ **F**. Créer des synergies pour améliorer l'efficacité de l'action *En particulier, les objectifs opérationnels n°*……
DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN D'ACTIONS	
Description du dispositif de suivi-évaluation (ex. : critères et indicateurs utilisés)	…… …… …… ……
Modalités de mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation	Collaborateur(s) interne(s) impliqué(s)…… …… …… Partenaire(s) impliqué(s) / co-porteur(s) …… …… …… Calendrier de mise en œuvre …… …… …… Moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser …… …… ……

FICHE ACTION	
Action n° ……	
Titre de l'action	…… ……
Objectif(s) et cible(s) de mon action	…… …… …… ……
Description de mon action (principales étapes, durée,…)	…… …… …… …… …… …… …… …… …… …… ……
Modalités de **mise en œuvre** de mon action	Collaborateur(s) interne(s) impliqué(s)…… …… …… Partenaire(s) impliqué(s) / co-porteur(s) …… …… …… Calendrier de mise en œuvre …… …… …… Moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser …… …… ……
Dispositif de suivi-évaluation de l'action	Résultats attendus pour la biodiversité …… …… …… Modalités de suivi-évaluation (identification des critères et des indicateurs) …… …… Résultats attendus par rapport à chaque objectif opérationnel visé …… …… …… Correspondance avec une piste d'action de la SRB …… …… ……

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACTION

Stratégie régionale pour la biodiversité 2020 - 2030

Région Bourgogne-Franche-Comté

La biodiversité, ce sont les humains et la nature réunis. Notre santé et notre bien-être en dépendent car, grâce à elle, nous respirons, nous mangeons, nous nous soignons, nous nous logeons...

Il est donc essentiel de préserver la biodiversité et d'utiliser durablement les ressources naturelles.

Document réalisé par Biotope Communication Éditions